

SILFIAC, LA NATURE COMME FIL CONDUCTEUR

du schéma directeur d'aménagement

CONTEXTE ET ENJEUX

La commune de Silfiac (450 habitants) se compose d'un centre-bourg peu étendu et de hameaux répartis sur le territoire communal. L'urbanisation récente et peu reliée au tissu urbain existant a fait apparaître le besoin de mieux encadrer le développement à long terme de la commune. La collectivité a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement afin de définir une vision globale de ce développement à 15 ans. Le schéma directeur vise à contenir

l'étalement urbain (urbanisation en continuité du bourg, densité renforcée) mais aussi à redonner une cohérence à un territoire devenu « décousu ». Cette réflexion sur un périmètre de 35 ha (le centre bourg représentant environ 5 ha) a permis de définir les espaces à réserver pour l'urbanisation, pour les espaces naturels, et de valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune.

Echelle de projet

Projet Urbain - 35 ha

État d'avancement

Schéma directeur réalisé en 2011.

CONTENU DU PROJET

- Concevoir un projet d'ensemble avec le végétal comme fil conducteur

Le végétal remplit une fonction de lien naturel entre les différents espaces, à travers la requalification des espaces publics (renforcement des alignements d'arbres, mise en valeur des milieux humides dans le secteur des lagunes), et les prescriptions définies pour les futurs quartiers d'habitat (maintien des continuités écologiques, gestion des eaux pluviales et jardins pour garantir le confort micro-climatique).

- Préserver la ceinture agricole du centre bourg

Le schéma directeur opère un arbitrage entre besoins d'espace agricole et naturel, et besoins d'extension urbaine. Il définit des limites aux zones d'extension urbaine, en prenant en compte les limites naturelles (lignes de crête et fond de vallée), les coupures fonctionnelles (RD15 notamment) et la nécessité de proximité piétonne du centre bourg. Les espaces à urbaniser sont situés en continuité de l'existant, sans empiéter sur les espaces agricoles, offrant des perspectives paysagères de qualité en entrée de ville.

- Valoriser le végétal par la création d'un maillage de liaisons douces

Le maillage de liaisons douces crée des liens entre les quartiers d'habitat, les équipements et la campagne environnante. Le schéma directeur valorise les chemins existants et prévoit l'aménagement ou le prolongement de liaisons et de chemins bocagers. Les prescriptions environnementales définies pour la conception des liaisons douces insistent sur la valorisation du capital végétal existant, le choix d'essences végétales locales, et sur la limitation de la pollution lumineuse pour les milieux naturels (choix d'éclairage public).



Esquisse du plan guide du Schéma Directeur d'Aménagement de la commune de Silfiac.
©Frédéric Geffroy - Agence Désormeaux

FICHE
RETOUR
D'EXPÉRIENCE

BIODIVERSITÉ

n°17
suite

SILFIAC, LA NATURE COMME FIL CONDUCTEUR

du schéma directeur d'aménagement

- Redonner une place à la nature dans les espaces publics

La requalification des espaces publics est l'occasion de repenser la place de la nature dans 4 secteurs :

- le secteur des lagunes, au sud-ouest du bourg : mise en valeur des milieux humides : les lagunes sont insérées dans un itinéraire de randonnée-découverte aménagé. Les associations environnementales seront associées au projet ;
- la RD 15 : plantations de type forêt sur des terrains communaux ;
- le centre bourg : des prescriptions pour le choix des végétaux locaux, et les techniques de mise en œuvre (paillage biodégradable, pas de produits phytosanitaires) ;
- les abords du futur Pôle d'accueil de proximité intergénérationnel (PAPI) : palette végétale adaptée au paysage local, aux conditions climatiques ainsi qu'aux particularités des sols du territoire.



Jardins familiaux
© Frédéric Geffroy - Agence Désormeaux

- Définir des prescriptions environnementales pour les futures opérations

Les opérations d'aménagement programmées dans le schéma directeur seront soumises à des prescriptions incitant à favoriser les continuités écologiques et la biodiversité.

Il est également prévu la création de jardins potagers partagés, de vergers ou encore la plantation d'arbres fruitiers sur les parkings.



Parc public
© Frédéric Geffroy - Agence Désormeaux

POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

- Une volonté politique forte : sensibilité environnementale du maire, qui fut l'un des fondateurs du réseau Bruded (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable) et président de l'Institut de Silfiac (Institut pour un développement durable et solidaire en Bretagne).
- La concertation (ateliers très fréquentés), avec une implication forte des habitants (participation à la définition des prescriptions, au fleurissement des pieds de façade, etc.).

Points de vigilance

- La dynamique de maîtrise du développement urbain à maintenir dans le temps.
- Le choix des modalités juridiques et des procédures adaptées (ZAC, PAE, Lotissement communal).

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Constitution d'un groupe de travail d'habitants pour s'impliquer dans la réalisation des plantations voire l'entretien des chemins.
- Implication des habitants dans la réalisation des prescriptions paysagères.

Pour en savoir plus :
<http://www.bruded.org/silfiac.html>

Sources :

- Fiches programme de synthèse du Schéma Directeur, Atelier Espace Temps, Agence Désormeaux, Idea, 2010.
- Synthèse de l'étude : diagnostic, enjeux, propositions d'actions, Atelier Espace Temps, Agence Désormeaux, Idea, 2011.